



AVIS DE COURSE

Défi des Ports de Pêche (édition du 05/04)

Du 7 au 13 Mai 2018
GRAU DU ROI PORT CAMARGUE

Autorités organisatrices : Association Défi des ports de pêche et
Société Nautique du Grau du Roi Port Camargue

4

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 Les règlements fédéraux. Les règlements de classe pour la série « Grand Surprise » avec des exceptions pour être conformes au règlement particulier de l'association Trophée des Marins. En accord avec la Classe « Grand Surprise » : le poids de l'équipage n'est pas pris en compte, le nombre d'équipiers imposé est de 6, (6 ou 7 pour les Lycées Maritimes) et 2 spis sont autorisés à bord,
- 1.3 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.4 Les règles particulières à cette compétition publiées par l'Association du Trophée des Marins,

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux doivent arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de la classe Grand Surprise.
- 3.2 Tous les bateaux doivent s'inscrire auprès de l'association Trophée des Marins. Les bateaux admissibles s'inscriront en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, auprès de l'Association Trophée des Marins Port Chantereyne - Capitainerie 50100 CHERBOURG avant le 15 avril 2018. Le nombre maximum de bateaux est fixé à 30.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

- 3.5 Sur proposition de l'organisation, il sera possible de demander à un équipage volontaire d'accueillir un invité (journaliste) à bord d'un bateau sur une course sous réserve de l'accord de tous les skippers et du comité de course.
La demande devra être formulée au plus tard une heure avant l'heure du briefing du jour pour être examinée par le Président du comité de course et les skippers. La décision sera affichée au tableau officiel pour contestation éventuelle, en accord avec le règlement intérieur du Défi des Ports de Pêche (article V.1, règlement concernant les équipages).
L'invité devra être en possession d'une licence FFV/compétition.
Il devra en permanence se situer à l'arrière du cockpit et ne participer à aucun moment à la conduite du bateau hormis sa position fixe au vent ou sous le vent pendant les bords de navigation et sauf en cas d'urgence entraînant l'abandon de la course.

4. DROITS A PAYER

Voir article 3.2 et le site defidesportsdepeche.fr

5. PROGRAMME

5.1 Lundi 7 Mai 2018 de 09h00 à 12h00

Confirmation d'inscription
Jauge et contrôle de jauge
Tirage au sort des bateaux

5.2 Lundi 7 Mai 2018

14h00 Briefing
15h00 A disposition pour le Trophée Jacques Sauneuf
17h30 Proclamation des résultats du Trophée (ce Trophée ne compte pas pour le classement général)

5.3 Du 8 au 12 Mai 2018

09h30 Briefing
10h30 A disposition pour courses à suivre

Obligation de présence des skippers aux briefings quotidiens d'avant course Obligation de présence aux remises des prix quotidiennes

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles à partir du 29/04/2018 en version numérique à l'adresse defidesportsdepeche.fr

7. LES PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront de types construits ou côtiers.
7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

- 9.1 4 courses devront être courues pour valider la compétition. (cf. Règlement de l'association Trophée des Marins).
9.2 Si 4 courses sont courues, le classement général s'effectuera par addition des points obtenus sur ces 4 courses.
Si 5 courses ou plus sont courues, le classement général s'effectuera par addition des points obtenus sur le total des courses en retirant la plus mauvaise.
9.3 De plus, un classement des Lycées Maritimes sera effectué par addition des points obtenus au classement général, sur 4 courses ou avec exclusion de la plus mauvaise si 5 courses ou plus sont courues.

10. PLACE AU PORT

Emplacement des bateaux, Quai Général de Gaulle, rive droite du canal du Grau du Roi.

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. PRIX

Le vainqueur du Défi 2018 recevra le Trophée des Marins : Grande barre à roue

Le 1^o lycée maritime recevra le Trophée des Marins : Petite barre à roue

Trophée spécial Jacques Sauneuf pour le vainqueur du prologue le 7 Mai.

Trophée Fonsou pour l'équipage vainqueur des courses du Vendredi 11 Mai.

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Association Trophée des Marins Port Chantereyne – Capitainerie 50100 CHERBOURG

Tél 06 63 80 23 98 / defipeche@gmail.com / defidesportsdepeche.fr